

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité des AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 25 MARS 2024
N° 2024019**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy les valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	19/03/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	17+2pouvoirs
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2024019 Ligne de trésorerie

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien « Aulnoy les valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric « La sentinelle », RAMEZ Damien « Maing », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : FROMONT Denis « Artres »,

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy les valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », HEBERT Christelle « La sentinelle », DESROUSSEAUX Chantal « Maing » procuration à RAMEZ Damien, GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérenaing », POTIER Sylvia « Raismes » pouvoir donné à TRIFI Patrick, PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée la convocation du 02/03/2023 ayant pour objet « Ligne de trésorerie autorisation au Président » d'un montant de 1 700 000€.

Madame la Présidente INFORME l'assemblée que l'échéance de cette ligne de trésorerie est fixée au 11/06/2024 et **PROPOSE** d'en réaliser son renouvellement selon le projet de contrat établi par la caisse d'épargne.

Madame la Présidente DEMANDE à l'assemblée que les intérêts de la ligne de trésorerie soient refacturés au budget annexe « CIG ».

Le Comité Syndical

**Vu l'exposé de Madame la Présidente,
et après en avoir délibéré**

AUTORISE la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie auprès de la caisse d'épargne des Hauts de France pour un montant de 1 700 000€.

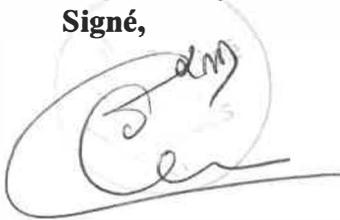
AUTORISE Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à l'ouverture de ce crédit de trésorerie.

ACCEPTE à l'unanimité que les intérêts de la ligne de trésorerie soient refacturés au budget annexe « CIG ».

RAPPELLE à l'unanimité que la recette correspondante sera inscrite au budget principal « Comité de S AGES du Pays Trithois ».

RAPPELLE à l'unanimité que la dépense correspondante sera inscrite au budget annexe « CIG ».

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,**



**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :**